



VÉZINA FLASH

Volume : 3
Numéro : 4

2010/11/29

Assurance de la responsabilité des erreurs et omissions – un oubli qui peut s'avérer coûteux!

Traditionnellement, cette **assurance de la responsabilité des erreurs et omissions** était principalement dédiée aux professions telles que, avocats, ingénieurs, architectes ou autres professions libérales. Aujourd'hui, cette couverture est disponible pour une grande diversité de professions et d'industries allant de la simple consultation, à la construction et à l'industrie manufacturière.

L'assurance **responsabilité erreurs et omissions** est devenue un incontournable pour la bonne protection des actifs de votre entreprise.

Un principe de base dans notre système légal est que toute personne ou entreprise qui rend des services a un devoir de prudence et de diligence et doit aussi faire preuve de compétence lors de l'exécution de ses services. Si les services rendus ne rencontrent pas ou ne sont pas exécutés selon les standards reconnus, la personne ou l'entreprise les ayant rendus s'expose à des poursuites par ceux qui auraient conséquemment été financièrement lésés.

Pourquoi avoir besoin d'**assurance responsabilité erreurs et omissions**?

Il est vrai qu'une police d'assurance **responsabilité civile générale** couvre une entreprise contre les poursuites potentielles émanant de ses opérations telles que déclarées à son assureur et décrites dans sa police d'assurance. Il faut toutefois se rappeler que le principe de base d'une police d'assurance **responsabilité civile générale** est que l'assureur prenne fait et cause au nom d'un assuré pour les poursuites faites contre lui et indemnise le réclamant selon le cas et ce, émanant d'un **dommage corporel ou dommage matériel**. Donc, s'il n'y a **aucun dommage matériel ou corporel**, la police **responsabilité civile générale** ne couvrirait pas la réclamation.

En contrepartie, si un assuré cause une perte financière pure à un tiers (aucun dommage corporel ou matériel) du fait d'une erreur ou d'une omission dans la prestation de ses services, la couverture d'assurance **responsabilité erreurs et omissions** viendra combler ce vide de la police d'assurance **responsabilité civile générale**. Cependant, dans certains cas, comme la responsabilité pour les professionnels de la santé, l'erreur médicale ayant causé une blessure sera couverte par une police de type erreurs et omissions.

Un exemple typique de l'importance de souscrire une police **responsabilité erreurs et omissions** sera dans le domaine de la construction. Imaginez que vous avez participé dans un projet de construction et ensuite, vous êtes poursuivis pour une faute professionnelle où le réclamant cherche à obtenir une indemnité pour un vice de conception même si ce n'était pas votre rôle dans le projet. Ainsi, vous n'êtes pas poursuivis pour une erreur ayant causé des dommages matériels. Votre assureur **responsabilité civile générale**

vous dira : « malheureusement, votre police actuelle n'accorde pas de protection dans ces circonstances car vous devez avoir une **police de type erreurs et omissions** pour bénéficier d'une défense ou d'une future indemnité... ». Il est à noter qu'à eux seuls les frais de défense, souvent très élevés dans ces cas, peuvent justifier le coût additionnel pour une telle couverture!

Il faut faire attention, une police d'assurance **responsabilité erreurs et omissions** n'est pas la solution contre toute poursuite car certaines exclusions s'appliquent dont entre autres :

- ◆ les pénalités ;
- ◆ le bris de contrat ;
- ◆ le dépassement des coûts ;
- ◆ la faute intentionnelle.

Une bonne gestion de risques incluant une documentation et une gestion de dossiers détaillés est recommandée afin d'éviter des situations conflictuelles et des réclamations futures.

Voici une liste de certains secteurs d'activités pour lesquels l'assurance **responsabilité erreurs et omissions** est disponible :

- ◆ les entreprises de services et consultations ;
- ◆ la technologie de l'information ;
- ◆ la construction ;
- ◆ les maisons d'édition et de télédiffusion ;
- ◆ la fabrication de produits industriels ;
- ◆ les architectes et ingénieurs ;
- ◆ les professionnels de la santé.

Il peut y avoir d'autres secteurs d'activités où ce type de couverture sera souhaitable et votre gestionnaire de portefeuille peut certainement vous conseiller à cet égard.

Il n'existe pas de libellé standard pour ce type d'assurance et les conditions peuvent varier d'un assureur à l'autre de même que selon la profession ou les services rendus. Chaque industrie ayant ses particularités, les polices sont négociées et sont adaptées pour répondre à leurs besoins.

Pour de plus amples renseignements reliés à vos besoins en assurance et en gestion de risques, nous vous encourageons à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina. Avec ses connaissances, il sera en mesure de vous donner les meilleurs conseils pour le choix d'assurance s'adaptant le mieux à votre situation et ainsi protéger ce qui compte pour vous - l'avenir de votre entreprise!

Pour consulter les "numéros antérieurs", veuillez vous rendre sur notre site web www.vezinainc.com



VÉZINA

INTÉGRITÉ

PROFESSIONNALISME

Vézina assurances inc.
Vézina & associés inc.
4374, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec)
H1V 1A6

Téléphone : (514) 253-5221
1-877-253-5221
Télécopieur : (514) 253-4453